COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 25 novembre 2022

COVID-19 EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

L’épidémie repart à la hausse : faire son rappel vaccinal sans délai !

**La nouvelle reprise de l’épidémie de COVID-19 observée en Bourgogne-Franche-Comté doit inciter toutes les personnes concernées à bénéficier de la vaccination.**

Malgré la difficulté de visibilité qui persiste, les indicateurs disponibles pour la surveillance de l’épidémie de COVID confirment cette dernière période la reprise amorcée la semaine précédente. Le taux de positivité des tests, à plus de 27% à l’échelle régionale, enregistre une augmentation dans tous les départements.

Dans un contexte général par ailleurs marqué par une dynamique active des virus saisonniers (en particulier la bronchiolite chez les jeunes enfants), l’ARS renouvelle ses appels à la vigilance individuelle et collective.



En plus des gestes barrières à maintenir en routine dans toutes les situations de la vie courante,

l’Agence Régionale de Santé incite les publics éligibles à faire leur rappel vaccinal contre le COVID sans délai.

Qui est concerné ?

-les personnes âgées de plus de 60 ans,

-les résidents d’EHPAD et d’unités de soins de longue durée (USLD),

-les personnes à risque de formes graves de la maladie (immunodéprimés, femmes enceintes…),

-les personnes vivant dans l’entourage ou en contact régulier avec des personnes immunodéprimées ou vulnérables,

-les professionnels des secteurs de la santé et du médico-social.

Où faire ce vaccin ?

Auprès de son professionnel de santé de proximité (médecin, pharmacien, infirmier, sage-femme…)

La vaccination contre la grippe est par ailleurs désormais ouverte à tous.

Depuis le début de l’épidémie de COVID-19, 7005 personnes sont décédées dans les établissements de santé de la région ; 2 533 personnes dans les établissements médico-sociaux.